Direction des Restaurants

ANNEXE

CALENDRIER DES CAMPAGNES TRIMESTRIELLES

DE CHANGEMENT DE FORFAIT – ANNEE 2023/24

CAMPAGNES DEMATERIALISEES VIA L'APPLICATION INKK

	DEBUT DE LA CAMPAGNE	DATE DE FIN DE CAMPAGNE	APPLICATION DU CHANGEMENT
Pour le 2ème trimestre	20/11/2023 à 8h	15/12/2023 à 12h	Janv-24
Pour le 3ème trimestre	4/3/2024 à 8H	22/3/2024 à 12H	Avr-24

Pour les demandes de changements de forfaits sur le 2ème et 3ème trimestre, deux campagnes dématérialisées (via l'application INKK) seront ouvertes aux dates ci-dessus.

Pour la campagne de novembre/décembre : prise en compte du changement de forfait au 1er janvier 2024
Pour la campagne de mars : prise en compte du changement de forfait au 1er avril 2024

Le changement de forfait s'applique au premier jour du mois suivant le dépôt et la validation de la demande. (Modalité dérogatoire pour les étudiants boursiers pendant la dure du dispositif gouvernemental relatif au repas à 1 €).